

René Lew,
le 5 mars 2013,
pour le Parti de Gauche

Positions : (4-addendum) Définir la parole

« Parler, prendre la parole » peut signifier deux choses différentes.

1° Verbaliser, énoncer à haute voix, proférer — audiblement donc. C'est le sens le plus usité.

2° Mais pour ce faire il faut échanger (Émile Benveniste, « Le langage et l'expérience humaine », *Problèmes de linguistique générale*, t. II, Gallimard).

Échanger, c'est prendre la parole à tour de rôle. Cette parole est unaire et fait continuité entre des interlocuteurs qu'elle met en correspondance, quoi que chacun dise, même en des langues étrangères.

Sous cet angle la parole n'est pas audible. Elle tient la même fonction (c'est le mot) que la valeur d'échange chez Marx, qui demande à se transcrire en valeur d'usage pour transparaitre. (Voir Raymond Lulle, *De affatu*, trad. fse Y-A. Ortega, *Cahiers de lectures freudiennes* n°11-12, Lysimaque.) Aussi la parole échappe-t-elle dans ce qu'elle induit :

- comme dire elle échappe dans les dits,
- comme énonciation elle échappe dans les énoncés,
- comme échange elle échappe dans les usages,

étant entendu que la parole ne consiste que dans cette seconde série d'éléments, eux tangibles.

Dans prendre la parole, ce qui compte n'est pas le contenu du discours, mais l'« intension » du discours (à cet égard lire Augustin, *Les Confessions*, livre XI). Je superpose ici la dualité intension (en français de Port-Royal : « compréhension ») et extensions, aux notions trop conceptuelles de *Inhalt* et *Umfang*. Aussi la parole n'a-t-elle pas trait d'abord à l'objet qu'elle cherche à spécifier, qu'à l'existence du sujet. Parler, c'est plus que dire quelque chose, c'est exister, se donner de l'existence et c'est en cela que ça importe plus que le contenu du discours.

Et c'est pourquoi la parole est interdite par le moindre totalitarisme, sous couvert que le propos éventuellement tenu serait d'opposition.